

Orientations et mandat

Nous veillons au bien-être général des élèves et poursuivons, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins. Nous assurons un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat. Nous assurons la santé et la sécurité des élèves, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école.

Notre service de garde

Dans un milieu physique, calme, stimulant et sécuritaire, les éducateurs et éducatrices planifient une diversité d'activités tenant compte des ressources du milieu, de leur âge, de leur goût et de leurs besoins. D'autre part, une bonne communication avec les enfants et une écoute active de la part des intervenants favorisent un climat de confiance et de sécurité au sein du service de garde.

Bienveillance

Positivité

Collaboration



Pour nous joindre

École de la Traversée
563, rue Clément
Gatineau, (Québec)
J8P 3Y9



Tél SDG : (819) 643-2878

Courriel :

sg-traversee@cssd.gouv.qc.ca



École de la Traversée

École de la
Traversée



**Service de garde du
Grand Voilier**



Statut de fréquentation

Régulière :

L'enfant fréquente au moins deux périodes partielles ou complètes par jour, trois jours par semaine. Aux fins de financement, chaque journée de garde comporte trois périodes, soit avant les cours, le midi et après les cours (matin-midi-soir).

Sporadique :

L'enfant fréquente régulièrement le service de garde, mais ne répond pas à la définition de fréquentation régulière. Par exemple, il fréquente tous les midis.



Inscription au service de garde

Les parents doivent remplir les documents d'inscription de son enfant 48 heures avant le début de la fréquentation. Les parents qui ont la garde partagée doivent fournir une fiche d'inscription et un calendrier pour chacun des payeurs.

Tarification

Élève régulier – 9,20\$ par jour

Élève sporadique – 6,35\$ par période

Journées pédagogiques subventionnées – 18,04\$ par jour + les frais d'activités

Les retards – 5,00\$ par bloc de 10 minutes par famille

La tarification pourrait changer d'année en année

Les journées pédagogiques

Les enfants qui ont un statut de fréquentation régulier, sporadique ou en dépannage peuvent être inscrits aux journées pédagogiques. Les feuilles d'inscriptions sont envoyées par courriel 3 à 4 semaines avant la date de celle-ci. Une inscription est obligatoire avant la date limite, sans quoi un enfant peut être refusé.

« Le jeu permet à l'enfant de développer ses connaissances en explorant. Comme il s'amuse, cela lui donne le goût d'apprendre et de faire des efforts. »

Horaire type

7h00 à 7h30	Accueil et jeux calmes
7h30 à 8h10	Jeux extérieurs
11h40 à 12h55	Dîner et jeux extérieurs
14h28 à 15h00	Jeux extérieurs
15h00 à 15h15	Collation
15h15 à 16h30	Activités éducatives
16h30 à 17h30	Jeux calmes, départ